

Le Billet

ÉTÉ 2017

« Pour et Par les Membres »

**Un été sans fleurs, abeilles et papillons
s'appellerait l'hiver.**

Céline Blondeau

Mission	2
Services	3
Collaborateurs	4
Mot de la coordonnatrice	5
Nouvelles de la DHGR	6
Informations utiles	7
Informations utiles (suite)	8
Transport adapté	9
Éducation populaire	10
Éducation populaire (suite)	11
Éducation populaire (suite)	12
Divertissement	13
Votre été à Granby	14
Accessibilité universelle	15
Innovation	16
Société	17
Le coin des membres	18
Routes et voyages	19
Plaisirs gourmands	20
Votre actualité en ondes	21
Activités des organismes	22
Partenaires	23



L'intégration est la clé qui ouvre la porte de l'accessibilité universelle.

« PAR LA **FORCE** DE NOS DIFFÉRENCES »





Mission

Bref historique

La Dynamique des handicapés de Granby et région existe depuis 1990 et est officiellement née sous le nom de la Dynamique des Handicapés de l'Estrie (DHE) par l'initiative de personnes handicapées qui voulaient lever des obstacles. Depuis ce temps, l'organisme a développé une multitude de services adaptés aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs familles. C'est en 2009, à la suite de changements, que la dénomination sociale de l'organisme a été modifiée pour devenir Dynamique des handicapés de Granby et région (DHGR). Un nouveau logo a vu le jour pour cette occasion.

Mission

La Dynamique a pour mission de défendre les droits et promouvoir les intérêts des personnes handicapées physiques et/ou intellectuelles et/ou en perte d'autonomie, dans les MRC de la Haute-Yamaska, ainsi que sensibiliser la population régionale et provinciale aux conditions de vie et aux besoins des personnes handicapées ou en perte d'autonomie avec nos regroupements.

Objectifs

- **Sensibiliser** la population aux conditions de vie et aux besoins spécifiques des personnes ayant des limitations fonctionnelles.
- **Revendiquer** l'inclusion sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles auprès des instances décisionnelles concernées.
- **Mobiliser** la population à l'inclusion sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Le transport et l'urbanisme sont les volets de travail prioritaires de la DHGR. Compte tenu de la réalité des personnes ayant des limitations fonctionnelles, ces priorités sont des incontournables. C'est par ces volets que la Dynamique des handicapés de Granby et région contribuera à : favoriser l'accessibilité universelle, lutter contre la pauvreté, combattre les préjugés et la discrimination, encourager l'intégration sociale, accroître l'autonomie et augmenter la qualité de vie.

C'est en ce sens que des services sont offerts, soit à la population ou aux membres.



Services

1. Nous offrons de **l'aide et de l'accompagnement** dans vos démarches individuelles comme usager en transport adapté (aide pour composer une plainte, accompagnement pour défendre votre plainte...).
2. Nous offrons un **espace pour la revendication et la sensibilisation** pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.
3. Nous offrons des **informations et des références** sur des ressources disponibles pour défendre vos droits. (protecteur du citoyen, droit de la personne, Office des personnes handicapées du Québec, CAAP, etc.)
4. Nous offrons un **lieu d'échanges et d'activités** en regard avec la promotion et la défense des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Nos membres sont invités à donner leur opinion sur différents sujets et ont la possibilité de s'impliquer dans plusieurs comités de travail tels que :
 1. **Comité « C'est mon droit »** : Ce comité de travail voit à promouvoir les intérêts et la défense des droits des personnes handicapées; droit au transport, droit au logement, agir pour une ville de Granby accessible universellement, et plus encore, en posant des actions concrètes qui feraient avancer les choses. Exemples : lettres d'appui, mobilisation, prise de position, etc.
 2. **Comité Journal « Le Billet »** : Ce comité de travail planifie le contenu du journal, la mise en page et la publication. Une politique de fonctionnement a été élaborée pour faciliter la tâche du comité.
 3. **Comité Activités/conférences** : Ce comité de travail choisit les sujets des conférences ou des activités qui pourraient avoir lieu tous les premiers mardis de chaque mois. Le comité doit appeler pour réserver le conférencier s'il y a lieu.
 4. **Comité Autofinancement** : Ce comité de travail détermine les activités de financement. Il continue l'activité de financement « gratte-O-thon » et la bonifie s'il y a lieu.
 5. **Porteur de dossier** : Un membre dont un dossier l'intéresse, pourrait être nommé par le conseil d'administration pour nous représenter auprès de nos partenaires afin de défendre des dossiers avec ou sans la coordonnatrice.



Collaborateurs

ARUTAQ :

Le but de l'ARUTAQ est de soutenir, rassembler et représenter les regroupements des usagers du transport adapté pour la défense collective des droits et la promotion de l'accessibilité et le développement du service de transport adapté. Donc, nous sommes le représentant des usagers du transport adapté de notre région, car nous sommes membres de l'ARUTAQ.

CDC Haute-Yamaska :

La CDC Haute-Yamaska aide au développement d'organismes communautaires dans la MRC de la Haute-Yamaska. Elle veille à la promotion des actions de solidarité et d'entraide. Elle encourage également le maillage entre les différents organismes afin qu'ils partagent leurs expertises.

GAPHRY:

Le mandat du GAPHRY est de supporter les associations membres dans leurs démarches.

GASP :

Le Groupe Actions Solutions Pauvreté est une table de concertation intersectorielle qui s'est donnée comme mandat de mettre en commun les forces de tous les partenaires dans la recherche d'actions et de solutions concrètes aux problèmes de pauvreté vécus par plusieurs membres de notre communauté.

Kéroul :

La mission de Kéroul est de rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.

OPHQ :

En vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (la Loi), l'Office a pour mission de faire respecter cette dernière.

Ville Granby :

Depuis octobre 2005, la Ville Granby s'est dotée d'un plan d'action pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans leur secteur d'activité. La Dynamique collabore avec la Ville via différents comités : comité Politique Accessibilité Universelle, Politique familiale et tout autre dossier commun.

ZLM :

Zone Loisir Montérégie (ZLM) est un organisme régional, sans but lucratif, responsable de la promotion du loisir des personnes handicapées et des personnes ayant un problème de santé mentale.



Mot de la coordonnatrice

Chers Membres et Amis de la Dynamique,

Voici une nouvelle saison de détente et de soleil qui s'offre à nous après une année de changements et ponctuée de belles réalisations.

Une période propice aux projets qui vont s'amorcer dès la rentrée et une nouvelle saison automnale qui sera marquée par de nombreuses sorties médiatiques et des revendications, afin de faire entendre notre voix pour maintenir et améliorer vos conditions de vie.

Votre organisme s'implique dans toutes les sphères qui vous touchent de près dans votre vie quotidienne, et ma tâche est de tenter d'obtenir des effets concrets et des améliorations constantes et durables pour tous et toutes.

La Dynamique a une vision pour toutes les personnes en situation de handicap, celle d'une véritable accessibilité universelle et ce dans les différents aspects de la vie. Le colloque réalisé en Mars 2017 fut le premier volet consacré à la dimension physique de l'accessibilité et des réalisations possibles pour la réaliser..

Au printemps 2018, le second volet abordera celui du domaine scolaire et de l'apprentissage, outils indispensables à l'intégration du monde du travail.

Dans l'intervalle, nous offrirons des rencontres et des conférences qui feront vivre des moments d'inclusion et de partage à nos membres et également à la population afin que d'autres personnes puissent découvrir et soutenir la Dynamique dans son parcours.

C'est par vous et par toute l'implication que vous nous offrez que nous pouvons continuer notre mission, soyez-en remerciés, membres et bénévoles. Nous avons besoin de vous!

Je suis disponible et à votre service et je vous remercie de votre confiance.

Marie-Christine Hon
(450) 777-0270
direction@dynamiquehandicape.ca



Nouvelles de la DHGR

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018

Isabelle Gauthier, Présidente
Mélanie Tétreault, Vice-Présidente
David Delorme, Trésorier
Nicolas Luppens, Secrétaire
Patrice Perreault, Administrateur

DEVENEZ MEMBRE ET IMPLIQUEZ-VOUS DANS NOS COMITÉS

Le comité journal
Le comité c'est mon droit
Le comité campagne de financement
Le comité pour la semaine québécoise des personnes handicapées
Le conseil d'administration

ACTIVITÉS DE LA RENTRÉE 2017

Samedi 16 Septembre de 8h30 à 14h30

2e édition du **Grand BAZAR** du Centre Communautaire Saint-Benoît
L'activité avec animations aura lieu à l'extérieur
et en cas de pluie dans l'église.

La DHGR participera à cette vente dont les profits permettent
de financer les activités de fin d'année pour les membres.

Faites le tri et apportez-nous vos dons ou appelez-nous (450-777-0270)

Le surplus sera remis à la fin de la journée au Partage Notre-Dame.

BAZAR

BAZAR

Judi 21 Septembre 14h00 - Église Saint-Benoît

la DHGR propose à ses membres une conférence gratuite
et qui sera ouverte au public, sur l'aide médicale à mourir.

Animée par le Dr. Georges L'espérance Neurochirurgien,
Président depuis 2014 de l'Association québécoise
pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD).

Pour tout renseignement : 450-777-0270 **dès le 6 septembre.**



Informations utiles

Office
de la protection
du consommateur

Québec

De nouvelles mesures envisagées par Québec

PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Contrats de service de règlement de dettes

Bon nombre de consommateurs ont déjà fait affaire avec des entreprises de règlements de dettes et ont vu leur situation se dégrader davantage. Entre autres, le projet de loi prévoit que ces entreprises devront toutes être titulaires d'un permis délivré par l'OPC.

De plus, ils ne pourront plus exiger des frais avant d'avoir obtenu une offre de règlement de tous les créanciers concernés et acceptée par le consommateur. Si des sommes sont quand même demandées à l'avance, elles devront obligatoirement être placées en fiducie, comme c'est actuellement le cas pour les préarrangements funéraires, et ne pas être encaissées avant l'acceptation des ententes. Le consommateur aurait donc le droit de ne rien conclure ou d'annuler, s'il n'est pas satisfait des décisions des créanciers ou si l'entreprise de règlement ne respecte pas la loi.

Capacité de payer du consommateur

Pour les contrats de crédit à coût élevé, le commerçant devra préalablement évaluer la capacité de remboursement du consommateur. Le commerçant aurait de nouvelles obligations, notamment de remettre au consommateur une copie des documents d'évaluation de sa capacité de remboursement et de son ratio d'endettement.

Dans le cas où le commerçant ne ferait pas cette évaluation, le consommateur pourrait demander l'annulation du contrat.

Reste à savoir quel sera le moyen utilisé pour évaluer cette «capacité à payer et quel sera le ratio d'endettement maximum qu'établira le gouvernement.

Informations en matière de publicité

Certaines publicités peuvent, par la manière dont elles sont présentées, comporter des informations qui ne sont pas exactes. Le projet de loi exige que les informations soient présentées de

façon claire et compréhensible et interdit l'utilisation d'une illustration qui n'est pas véritablement celle du bien ou du service offert.

L'utilisation de l'expression «prix coutant» serait totalement interdite, à moins que le commerçant puisse en faire la preuve. Il serait aussi interdit de faire une représentation trompeuse selon laquelle le crédit peut améliorer la situation financière du consommateur.

Paiement minimum des cartes de crédit

À 2 ou 3% du solde utilisé sur sa carte de crédit comme paiement minimum, la durée du remboursement peut prendre des dizaines d'années, et les intérêts payés sont considérables. Pour beaucoup de personnes rencontrées, cela pourrait dépasser 100 ans! Le projet de loi prévoit que le montant du paiement minimum passerait progressivement à 5% du solde utilisé.

Encadrement des agences de recouvrement

Le projet de loi prévoit que des dommages intérêts punitifs puissent être imposés aux agences de recouvrement qui ne respecteraient pas leurs obligations imposées par la loi. De plus, les agents de recouvrement devront tous, individuellement, détenir un certificat délivré par le président de l'Office de Protection du Consommateur, comme c'est déjà le cas dans le domaine du voyage.

Pouvoirs du président de l'OPC

Dans le cas où un commerçant se livre à une activité sans être titulaire d'un permis sous la responsabilité de l'Office de protection du consommateur, son président pourrait demander au tribunal une injonction ordonnant que ledit commerçant cesse cette activité.



Marjorie Disdier



Informations utiles (suite)...

SOLUTIONS MÉDIATION CITOYENNE:

Une autre façon d'être accompagné pour résoudre un conflit

(Source CDC de la Haute-Yamaska)



Justice Alternative et Médiation a lancé son service d'accompagnement en résolution de conflits. Ce projet s'inscrit dans une démarche pour favoriser une plus grande utilisation des modes amiables de prévention ou de règlement des différends. La Ville de Granby, par l'entremise de son maire, a donné son appui au projet. D'autres partenaires ont également appuyé cette initiative communautaire : l'Office municipale d'habitation de Granby, Réussir avec PEP, le Service de police de Granby ainsi que le député provincial de Granby, Monsieur François Bonnardel.

Le projet a permis de former des citoyens bénévoles comme médiateurs pour intervenir dans des situations de conflits de voisinage, relationnel ou dans un organisme de la communauté. Les médiateurs sont sous la supervision d'intervenants de Justice alternative et médiation. Le service d'accompagnement en résolution de conflits est un service gratuit et confidentiel.

Présentement, cinq personnes composent le service d'accompagnement en résolution de conflits. Ce lancement marque le début d'une période de promotion qui s'actualisera par la distribution d'affiches et de dépliants, d'une tournée dans les différents milieux de concertation et la tenue de kiosques d'informations. On peut joindre le service en composant le **450 777-4208, poste 226** ou par courriel smcgranby@gmail.com

Petites créances: à la Cour sans avocat

La Division des petites créances de la Cour du Québec (la « Division des petites créances ») est un tribunal qui entend des causes dont la valeur en jeu est de 15 000 \$ ou moins, sans compter les intérêts. Les règles de fonctionnement y sont beaucoup plus simples que celles des autres tribunaux. Les parties ne peuvent généralement pas être représentées par un avocat.

Que ce soit pour obtenir un montant d'argent (poursuite en dommages-intérêts) ou pour faire annuler un contrat, vous pouvez vous adresser à la Division des petites créances.

Avant de s'adresser à la Cour : Une dernière chance?

Il est souvent pertinent de laisser à l'autre personne une dernière chance de corriger la situation. L'envoi d'une lettre de mise en demeure peut parfois être très utile, voire nécessaire!



Transport Adapté



Source Patricia Blackburn patricia.blackburn@tc.tc - Extraits de l'article

Billets payés «expirés» : le transport adapté doit indemniser une dame aveugle

Josette Lachance, 78 ans, a acheté en novembre 2015 un livret de 10 titres de passage unique de Transports Accès. Lorsqu'elle a tenté d'utiliser l'un des billets, en mars 2016, on lui a refusé l'accès à l'autobus..... Mme Lachance est aveugle. Lorsqu'elle a acheté les billets, personne ne l'a avisée qu'ils comportaient une date d'expiration. Une date qui est d'ailleurs apposée sur le billet depuis environ deux ans, nous informe Lucie Jacob, représentante du Regroupement des usagers du transport adapté de Châteauguay (Rutac). «Mme Lachance utilise le service depuis 30 ans, et elle n'était pas au courant de cette nouvelle politique», ajoute-t-elle.

Avec le soutien financier du Rutac, l'usagère a donc décidé de poursuivre Transport Accès à la Cour des petites créances..... Car le CITSO et la STM, soutiennent Mmes Lachance et Jacob, reconnaissent les billets d'autobus qui sont expirés. «Peu importe la date, si l'on paie la différence, on peut utiliser les vieux billets», indique Mme Jacob. Transport Accès, de son côté, permet aux usagers d'utiliser leur billet de l'année précédente jusqu'au 31 janvier, après quoi il n'est plus possible de le faire, même en payant la différence par rapport au tarif en cours.

Contraire à la loi

La greffière spéciale de la Division des petites créances de la Cour du Québec, dans une décision rendue le 26 avril, a condamné Transports Accès Inc. à payer à Mme Lachance la somme représentant la valeur du livret de billets..... en plus de 100 \$ en dommages-intérêts, et 100\$ en frais de justice.La décision se base notamment sur le fait que «la demanderesse est non-voyante et qu'elle ne pouvait voir, au moment de l'achat, que la date de péremption inscrite sur le billet était très rapprochée». Et sur les articles 187.1 et 187.3 de la Loi sur la protection du consommateur, qui stipulent «qu'est interdite la stipulation prévoyant une date de péremption de tout instrument d'échange permettant au consommateur de se procurer un bien ou un service moyennant un paiement effectué à l'avance».

En désaccord avec la décision

L'organisme de transport adapté, Transports Accès, n'a toujours pas décidé s'il remboursera ou non la cliente..... Cette décision s'appuie sur l'article de la Loi de la protection du consommateur qui concerne les cartes prépayées. Et selon Mme Auger, les billets d'autobus ne peuvent pas être considérés comme tels. «Ce n'est pas du tout la même chose. Et chaque service de transport est libre d'avoir sa propre politique concernant les dates d'expiration sur les billets», soutient-elle.



Éducation populaire



MÉMO-Qc accueille favorablement l'avis de la CDPDJ et presse le gouvernement d'abolir les pénalités discriminatoires imposées aux personnes handicapées.

MONTREAL, le 5 mai 2017 /CNW Telbec/ - Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-Qc) salue l'avis publié par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) concernant les pénalités à la rente de retraite des personnes handicapées ayant reçu des prestations d'invalidité. MÉMO-Qc enjoint le gouvernement du Québec à abolir le plus rapidement possible ces pénalités discriminatoires qui contreviennent à la Charte des droits et libertés de la personne.

« Les dispositions actuelles de la loi du régime de retraite du Québec appauvrissent, précarisent et discriminent des personnes handicapées qui, compte tenu de leur état, sont déjà vulnérables », souligne Walter Zelaya, directeur général de MÉMO-Qc. Selon lui, il est impératif que le gouvernement du Québec donne suite très rapidement à la recommandation de la CDPDJ et procède aux modifications législatives appropriées.

Des témoignages recueillis par MÉMO-Qc ont permis de constater à quel point cette mesure a des impacts négatifs sur la santé, les finances et le moral de personnes concernées. « Ceux qui subissent les pénalités n'ont pas choisi d'arrêter de travailler et de prendre une retraite anticipée. Il s'agit de personnes avec des incapacités graves et prolongées qui, dans de nombreux cas, n'ont tout simplement pas les moyens de combler le manque à gagner », explique Walter Zelaya.

Marie-Blanche Rémillard, présidente du conseil d'administration de l'organisme, considère en outre que l'élimination de la pénalité doit inclure les personnes recevant actuellement une rente réduite à la suite de la pénalité. « Les cotisants ayant déjà été victimes de la pénalité doivent obtenir un remboursement rétroactif des pertes encourues », précise-t-elle.

En vertu de l'article 120.2 de la loi du régime de retraite du Québec, *le montant mensuel initial de la rente de retraite d'un cotisant est réduit de 0,5 % pour chaque mois pour lequel il a eu droit, entre 60 et 65 ans, à une rente d'invalidité en vertu de la présente loi ou d'un régime équivalent.* Cette disposition impose donc une pénalité de 6 % par année (30 % sur 5 ans, applicable à 65 ans) pour les personnes concernées. Cela s'applique aux individus devenus invalides après le 1er janvier 1999. Cette pénalité augmentera graduellement pour atteindre 38 % en 2018. Ainsi, ces personnes voient leurs prestations de retraite réduites de la même façon que si elles avaient pris une retraite anticipée.

C'est en 2014 que l'organisme avait demandé à la Commission de se prononcer sur la pénalité en question afin de vérifier la conformité de la mesure aux dispositions de la Charte. L'*Avis concernant la pénalité à la rente de retraite du régime des rentes du Québec que subissent les personnes qui reçoivent une rente d'invalidité en vertu du même régime* publié par la CDPDJ est disponible à www.cdpedj.gc.ca/Publications/avis_RRQ.pdf.



Éducation populaire (suite)

Élections municipales 2017 : accessibilité des lieux de votation

À l'approche des élections municipales qui se tiendront au Québec le 5 novembre prochain, il importe d'instaurer des conditions afin de favoriser la participation des personnes handicapées. À cet égard, de nouvelles dispositions législatives, tout comme des nouveautés concernant le transport adapté, ont été mises en place afin de faciliter l'exercice du droit de vote pour les personnes handicapées.

En effet, des modifications législatives ont été apportées en 2016 à la [Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités](#). Le libellé de l'article 188 de cette loi stipule que le local choisi comme lieu de votation par la présidente ou le président des élections pour le jour officiel du scrutin devra dorénavant être accessible aux personnes handicapées. Par ailleurs, dans l'éventualité où la présidente ou le président d'élection ne se conformerait pas à cette nouvelle mesure, l'article 188 prévoit qu'elle ou qu'il serait dans l'obligation de justifier sa décision auprès du conseil municipal. Elle ou il devra alors faire la démonstration que ses démarches, visant à trouver un lieu de votation accessible aux personnes handicapées, se sont soldées par l'absence d'option répondant aux exigences de la Loi.

Par ailleurs, en ce qui a trait au service de transport adapté durant les jours d'élection, il devra être mis à la disposition des usagers même si celui-ci n'était pas offert en temps normal ces journées-là. En effet, cette mesure s'inscrit dans les nouvelles modalités d'application du [Programme de subvention au transport adapté de 2017](#).

L'Office a acheminé, le 15 juin dernier, une lettre adressée aux directrices générales et aux directeurs généraux de toutes les municipalités du Québec. Cette dernière visait à les sensibiliser ainsi qu'à les informer quant aux conditions d'accès et d'accueil à mettre en place dans leurs bureaux de vote pour les personnes handicapées. De même, les nouvelles obligations concernant l'accessibilité des lieux de votation, tout comme les changements concernant le transport adapté, y furent abordés.

C'est dans cette perspective que l'Office invite les présidentes et présidents d'élection ainsi que les autorités municipales à s'assurer que ces services seront disponibles lors des élections de cet automne. Pour ce faire, il leur est suggéré de contacter l'organisme de transport adapté de leur territoire. Cette prise de contact permettra également de leur transmettre les informations quant aux emplacements des lieux de votation.

En outre, dans l'optique de toujours accroître la participation citoyenne des personnes handicapées lors des élections, l'Office propose quelques mesures simples pouvant être appliquées par les présidentes ou les présidents d'élection.



Éducation populaire (suite)

D'abord, il importe de sensibiliser le personnel d'élection aux besoins des personnes handicapées. Une bonne façon de le faire est d'ajouter un volet à la formation offerte au personnel électoral en contact direct avec le public sur les façons d'accueillir et d'accompagner les personnes handicapées, en tenant compte de leur incapacité. Il est possible également de consulter les outils de formation rendus disponibles à cet effet par le [Directeur général des élections du Québec](#) ainsi que les renseignements contenus dans le site Web [Services accessibles](#) de l'Office.

Enfin, l'Office encourage les citoyennes et les citoyens handicapés à se prévaloir de leur droit de vote et à faire part des obstacles rencontrés. Ces préoccupations ou ces demandes peuvent être communiquées au personnel électoral à l'occasion du vote par anticipation, le jour du scrutin ou en contactant la présidente ou le président d'élection de votre municipalité. Par ailleurs, nous invitons les présidentes et présidents d'élection à considérer les candidatures des personnes handicapées à titre de membre du personnel électoral. Conséquemment, nous les invitons à prévoir des mesures appropriées en rendant, entre autres, le matériel de formation et l'environnement de travail accessible à celles-ci.

Nous comptons sur le concours de tous les acteurs concernés afin de faire en sorte que l'ensemble des citoyens et citoyennes ait accès, en toute égalité, aux prochaines élections municipales.

Vote itinérant

Informations importantes au sujet des élections municipales de cet automne :	Dates importantes
Jours du vote itinérant, le cas échéant (voir le texte à ce sujet, ci-après)	Au choix de la présidente ou du président d'élection : Samedi 28 octobre 2017 Dimanche 29 octobre 2017 Lundi 30 octobre 2017
Jour du vote par anticipation	Dimanche 29 octobre 2017 (de 12 h à 20 h)
Jour du scrutin	Dimanche 5 novembre 2017 (de 10 h à 20 h)

Pour les électrices et les électeurs ne pouvant pas se déplacer au bureau de vote, il existe le vote itinérant qui a cours durant la période du vote par anticipation. Sont admissibles au vote itinérant les électrices et électeurs incapables de se déplacer domiciliés dans un centre reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Il prend la forme d'un bureau de vote mobile qui se rend directement auprès de l'électrice ou de l'électeur en ayant fait la demande. Pour pouvoir voter lors du vote itinérant, une électrice ou un électeur doit en faire la demande écrite auprès de sa présidente ou de son président d'élection. De plus, elle ou il doit être inscrit sur la liste électorale à l'adresse du centre. Pour plus d'information concernant la demande du vote itinérant ou la demande d'inscription à la liste électorale, contacter la présidente ou le président d'élection de votre municipalité.



Divertissement

RÉPONSE : LE MOT CACHÉ DU BILLET HIVER-PRINTEMPS : **VAUTOUR**

Découvrez les **12 légumes** qui se cachent dans cette grille.

Réponse dans le prochain billet Automne 2017.

A	H	R	C	H	É	N	E	G	X	X	U	C	H	A
B	E	R	H	N	A	P	T	M	G	W	O	H	C	U
C	B	W	O	O	D	R	I	N	K	A	B	A	É	B
D	B	N	U	C	Y	G	I	N	H	A	H	M	L	E
E	D	J	-	V	A	A	T	C	A	R	J	P	E	R
F	S	J	F	S	F	R	S	F	O	R	B	I	R	G
G	Y	M	L	N	S	E	O	P	Y	T	D	G	I	I
H	H	A	E	B	P	C	N	T	E	Y	F	N	K	N
I	E	V	U	G	W	H	B	D	T	R	Y	O	C	E
J	N	N	R	U	J	O	G	P	I	E	G	N	V	T
K	M	L	A	I	T	U	E	Q	F	V	S	E	Q	L
L	B	C	C	O	N	C	O	M	B	R	E	X	P	F
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14



TROUVEZ LES 10 DIFFÉRENCES



Votre été à Granby

Notre ville offre de diverses et nombreuses possibilités de promenades et de distractions accessibles, en voici quelques-unes dont vous pourrez profiter :

SAVIEZ-VOUS QUE?...

Il y a une chaise hippocampe que vous pouvez emprunter gratuitement au Parc Daniel-Johnson pour vous amuser dans les jeux d'eau?

Adressez-vous au Pavillon Roger-Bédard.

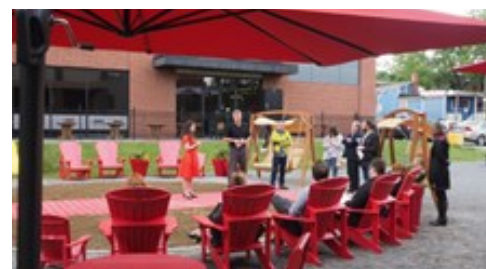


Le Centre de la Nature du Lac-Boivin : sentiers boisés, promenades sur le pont de bois, air climatisé et boutique, bancs de pique-nique et observation des animaux au milieu de la nature.



La Terrasse Johnson au Centre ville : située sur la rue Principale, elle vous permet de vous promener ou de magasiner en prenant votre temps. Chaises Adirondack, grands parasols, tables bistro, de quoi flâner et relaxer en profitant du beau temps. (Photo Alain Dion)

Le Zoo de Granby : accessible et avec un personnel qui saura vous aider, il y a de quoi vous évader pour quelques heures. Animaux, dinosaures, spectacles, piscine à vagues, restauration, un monde qui vous emmènera loin de votre quotidien.





Accessibilité universelle

Une nouvelle piscine extérieure à Lebourneuf (Source Prisca Benoit redaction_quebec@tc.tc)

La piscine pourra accueillir jusqu'à 300 personnes. Elle est dotée d'un tremplin, d'une glissade, de quatre corridors de nage et d'un système de chauffage. Un pavillon d'accueil avec vestiaires, douches et casiers complète l'offre.

À l'image de son voisin, le centre communautaire Lebourgneuf, la piscine extérieure a été pensée pour favoriser l'accessibilité universelle. Les citoyens à mobilité réduite pourront utiliser la rampe d'accès pour faire trempette, tandis que les couleurs vives des vestiaires facilitent l'accès aux gens qui ont des troubles visuels.....



Dépôt du bilan 2016 du Comité consultatif conjoint en accessibilité (Source Écho de Laval)

Laval réduit les obstacles à l'intégration des personnes handicapées: Réalisations 2016

En 2016, la Ville a veillé à la mise en œuvre de son plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Elle a réalisé plusieurs projets d'accessibilité de lieux et de bâtiments publics, dont les travaux suivants:

- Aréna Saint-François : amélioration de l'accessibilité générale
- Aréna Hartland-Monahan : amélioration de l'accessibilité des toilettes et des gradins
- Aréna Samson : amélioration de l'accessibilité des toilettes et des gradins
- Bibliothèque Émile-Nelligan : amélioration de l'accessibilité générale
- Piscine Saint-Vincent : aménagement d'une pataugeoire et d'une aire de jeux d'eau accessibles
- Piscine Prévost : amélioration de l'accessibilité du chalet (toilettes et vestiaires) et de la piscine
- Trottoirs et bateaux pavés : travail en continu de réhabilitation des trottoirs et de construction de bateaux pavés pour faciliter la traversée des carrefours et l'accès aux arrêts d'autobus.

Le Réseau de transport de Longueuil (RTL) a annoncé l'ajout de deux nouvelles lignes accessibles, dont une première, dès l'automne prochain. (Source Vanessa Picotte vanessa.picotte@tc.tc)

Plus spécifiquement, la ligne 80 sera accessible dès le 21 août alors que la 28 le deviendra dès la livraison des nouveaux véhicules sur le réseau. Ces lignes ont été choisies notamment pour faciliter la correspondance avec les autres lignes accessibles, permettant aux clients à mobilité restreinte de se déplacer plus facilement dans l'agglomération. Ces ajouts porteront à neuf le nombre de lignes universellement accessibles sur le territoire du RTL.



Innovation

(Source Ingrid Falquy)

Innovations qui changent la vie des personnes avec un handicap

Récompensées par le Concours handicap et innovation, organisé par BPI France.

L'app qui murmure à l'oreille des malvoyants

Le premier lauréat rend la ville hyper accessible. **Audiospot** est une application qui géolocalise l'utilisateur et lui délivre des informations utiles sur les endroits où il se trouve. Adieu les renseignements demandés à la volée. Il suffit de taper sur son téléphone pour entendre les renseignements relatifs au spot le plus proche. Celui-ci peut être un arrêt de bus, par exemple.



Une tablette pour les non-voyants et les autres

C'est à Grigny dans l'Essonne que le professeur en technologie du handicap Damien Maudit a créé la première tablette tactile en braille au monde, utilisable tant par les non-voyants et malvoyants qui lisent le braille, que par tous les autres.



Le "fauteuil-debout" pour se faufiler partout

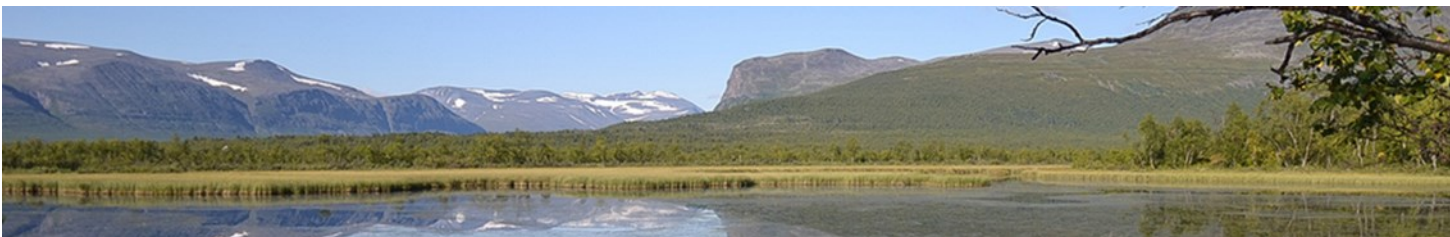
Lambert Trenoras est docteur en robotique. Il a cumulé l'entrepreneuriat et le doctorat pour lancer le prototype de **Gyrolift**, un fauteuil roulant qui prend moins de place qu'un fauteuil classique. Et surtout, qui permet de régler son assise et donc de se tenir debout, ou dans une position intermédiaire.

Beaucoup plus simple pour accéder à différents services. C'est également un moyen de rendre plus rapide et plus simple la mise en accessibilité des bureaux, par exemple. Le produit devrait être commercialisé à partir de 2018.

Le Gyrolift est le premier dispositif de mobilité basé sur un gyropode qui permet à son utilisateur de se déplacer aussi bien assis que debout. La maniabilité du gyropode alliée à la possibilité de se verticaliser améliore l'accessibilité.



Toutes les informations sur cette invention au : <http://www.gyrolift.fr/>



Société

La ministre du tourisme signe la déclaration ***Un monde pour tous*** (Source Kéroul)

Kéroul salue le leadership de la ministre du Tourisme du Québec et ministre responsable de la région de la Mauricie, M^{me} Julie Boulet, qui a signé la Déclaration *Un monde pour tous* visant à favoriser un tourisme inclusif.

Cet engagement de la ministre est intervenu pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées, et après que la création d'un fonds de cinq millions de dollars ait été annoncé pour favoriser l'accessibilité des établissements touristiques aux personnes handicapées.



Rappelons que cette Déclaration, qui avait été proclamée à l'issue du 1^{er} Sommet mondial « Destinations pour tous » tenu à Montréal en 2014, énumère 40 mesures précises afin de mettre en œuvre les *Recommandations de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en faveur d'un tourisme accessible à tous*. Ces recommandations s'adressent aux entreprises de tourisme, voyage et transport, ainsi qu'aux autorités locales, nationales et internationales. Depuis son adoption à l'issue du 1^{er} Sommet mondial *Destinations pour tous* tenu à Montréal en octobre 2014, le document a récolté 311 signatures en provenance de 46 pays ainsi que de 12 organisations internationales.

Soulignons en particulier au Québec les signatures des villes de Montréal, Victoriaville et Gatineau.

Cette Déclaration sera notamment le document de base du prochain *Sommet mondial Destinations pour tous* qui se tiendra à Bruxelles les 1^{er} et 2 octobre 2018. Les participants seront alors appelés à faire état de l'avancement du tourisme inclusif dans leur communauté et à partager leurs bons coups. Ce 2^e Sommet est co-présidé par Kéroul et par le Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles (CAWaB).

Lacunes importantes dans les services offerts aux personnes handicapées

(Source Radio Canada - Hugo Lavallée –Extraits)

Cinq ans après l'entrée en vigueur d'une politique devant permettre aux personnes en situation de handicap de mieux s'intégrer à la société, l'Office des personnes handicapées du Québec constate les limites des progrès réalisés jusqu'à maintenant...soutien à domicile, « le nombre d'heures de services par usager semble demeurer faible, notamment lorsque les services sont offerts par les CSSS....disparités de services selon la région où habitent les prestataires de soins, ou encore, selon leur handicap.

Le document, qui porte sur différents aspects de la vie des personnes en situation de handicap, comme le transport, le logement et les communications, s'appuie notamment sur les rapports récents du Vérificateur général et du Protecteur du citoyen, qui ont tous deux constaté des lacunes dans les services offerts. Longs délais d'attente, apparition de nouveaux « critères d'exclusion ».....



Le coin des membres

Lamoureux et frères rue Boivin (pièces d'électro-ménagers)
Saviez-vous qu'ils peuvent venir livrer les pièces (si vous avez une commande d'au moins \$20.00)
Vous pouvez les contacter au 450-378-9000 pour en savoir plus.

Très bon service.

S. L.

L'été 2017 en musique :

Le samedi 26 août la DHGR installera une Zone Réservée pour les personnes à mobilité réduite. Dès 17h30, cette zone sera ouverte pour vous accueillir, devant la scène du Festival de la Chanson de Granby - Parc Johnson - en collaboration avec le Club Kiwanis de Granby.

SPECTACLES « SUPER DECAPANT » SUR LA SCÈNE DES JARDINS

PARC DANIEL-JOHNSON – 230, RUE DRUMMOND, GRANBY

19 H 30

Prestation des lauréats des concours

Lauréats des concours



20 H 30

De Leclerc à Leloup : Hommage à Jean Leloup

Ludovick Bourgeois
Stefie Shock
Valérie Carpentier
Violette Pi
Les Deuxluxes
Sylvie DesGroseilliers
Mehdi Cayenne
Loud
Soran
Mathieu Lippé
Bernhari
Maxime Desrosiers
Ilam
Antoine Lachance
Simon Daniel

22 H

Spectacle pyromusical

Spectacle pyromusical





Route et Voyages

<https://twitter.com/quebecpourtous>

Vous êtes à la recherche d'une destination inspirante, authentique et accessible? Ça tombe bien!

Au Québec, beaucoup d'efforts sont déployés pour que les sites et les services touristiques soient davantage accessibles aux personnes en situation de handicap.



Un site Web plus convivial

Le nouveau portail www.LeQuebecpourtous.com remplace ainsi celui de *La Route accessible*.

Le Québec pour tous, c'est donc plus de 1 700 entreprises touristiques évaluées par Kéroul et certifiées « totalement ou partiellement accessibles » auxquelles se greffent des commerces de proximité. Les entreprises accessibles et celles ayant du personnel formé sur l'accueil des personnes handicapées sont affichées en premier dans les résultats de recherche.

Convivial tant sur mobile, sur tablette que sur un ordinateur conventionnel, le site met de l'avant la géolocalisation (cartographie) qui permet aux utilisateurs de repérer les établissements à proximité d'un lieu choisi afin de compléter l'expérience de vacances avec des établissements complémentaires situés aux alentours. Le site propose des articles sur différents sujets liés au tourisme accessible, des circuits régionaux selon différentes thématiques, des informations sur les transports, des conseils de voyageurs avertis et plus encore! (Source Kéroul)

Idées de sorties culturelles :

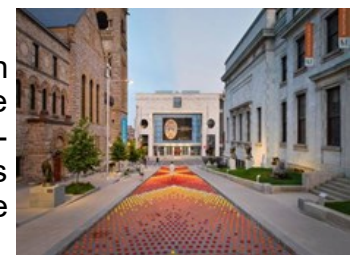
Espace pour la vie - Planétarium Rio Tinto Alcan - Téléphone: 514 868-3000

Planétarium à l'architecture spectaculaire et écoresponsable, avec une approche novatrice et totalement inédite de l'astronomie. L'utilisation d'équipements de pointe est gage d'une expérience unique pour le public. Outre sa vocation liée à l'astronomie, ce planétarium utilise les sciences, l'art et la poésie pour faire le lien entre le ciel et la vie. <http://espacepurlavie.ca/>



Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM)

Ce musée – le plus fréquenté au Canada – accueille annuellement plus d'un million de visiteurs. Découvrez sa collection encyclopédique unique composée de plus de 41 000 oeuvres et ses expositions temporaires originales mises en valeur par des scénographies atypiques croisant les disciplines artistiques, comme les beaux-arts, la musique, la mode et le design.



Sans frais: 1 800 899-MUSE (1 800 899-6873) - <https://www.mbam.qc.ca/>



Plaisirs gourmands

L'été est synonyme de fruits, légumes du jardin, confitures, crèmes glacées et boissons fraîches... Voici quelques petits plaisirs à déguster :

Limona

Ingrédients

2 cuillères à table sucre
1/4 tasse jus de citron
2 feuilles menthe fraîche hachées finement
1 tasse eau minérale gazéifiée

Préparation

Dans un grand verre, bien mélanger le sucre et le jus de citron à l'aide d'une cuillère. Ajouter les feuilles de menthe. Lorsque le sucre est dissous, ajouter l'eau minérale.



Yogourt glacé pour chaude journée d'été

Ingrédients

1/2 tasse petit fruit surgelés
3/4 tasses lait
2 cuillères à table yogourt (saveur au choix)
1 1/2 cuillère à thé sucre
Quelques framboise fraîches

Préparation

Pour vous aider à faire vos portions correctement, mettez les fruits, le lait et le yogourt dans votre verre.

Ensuite, mettez le mélange de votre verre dans le malaxeur et ajoutez-y le sucre.

Mélangez bien et remettez dans le verre. Décorez de quelques framboises fraîches.



Thé glacé au vrai citron

Ingrédients

8 tasses d'eau
3 sachets thé au choix
3/4 tasses sucre
1 citron

Porter à ébullition l'eau dans un chaudron, puis retirer du feu.

Mettre les poches de thé dans l'eau, laisser infuser 15 minutes, puis retirer les poches.

Ajouter le sucre et bien brasser.

Couper le citron en quartiers, puis les presser au dessus du chaudron afin d'en extraire le plus de jus possible. Au besoin, mettre un tamis pour récupérer les noyaux.

Laisser tremper les morceaux de citron dans le thé pendant 4 heures, puis les retirer.

Mettre au réfrigérateur quelques heures avant de servir bien froid avec quelques glaçons.





Votre actualité en ondes

<https://canalm.vuesetvoix.com/>



Canal M présente son nouveau magazine. Du lundi au vendredi, à midi et 17h, c'est **M l'été** sur nos ondes. Un magazine d'actualité, qui discute d'enjeux et de défis à relever pour une société plus inclusive, en plus de proposer des occasions pour profiter de l'été. À compter du 26 juin,



Nouveau Pendant l'été, Les voix de service propose 30 minutes de nouvelles culturelles et sportives. **Les voix de service Extra**, tous les jours, à 11h30, avec Héléne Denis.

Soyez à l'écoute d'Héléne Denis et de son équipe dès 9h pour **Les voix de service - édition Magazine**, suivi à **10h de la revue de presse des quotidiens**.

Découvrez nos fils audio thématiques

Saviez-vous que le site web de Canal M vous permet d'écouter des fils audio où nos entrevues sont regroupés par thèmes? Rendez-vous à l'onglet [thématiques](#) et sélectionnez le sujet qui vous concerne ou pique votre curiosité:

- Inclusion
- Handicap visuel
- Handicap moteur
- Handicap auditif
- Déficience intellectuelle
- Aînés
- Famille
- Troubles neurologiques
- Santé
- Enjeux sociaux
- Culture et loisirs

Des nouvelles de nos partenaires

La Fondation En Vue de l'Institut Nazareth et Louis-Braille vous invite à la 14e édition de son spectacle bénéfice. Cette année la formation Tocadéo et leurs invités (Geneviève Leclerc, Michel Louvain, Marjo et Manon Bédard) vous attendent pour une soirée sous le signe de l'émotion pure et du partage. La marraine de la Fondation, Pauline Martin, assurera l'animation de la soirée.

Mardi 19 septembre 2017 à 19h30

Club du Square du Quartier DIX30
Les billets sont disponibles au fondationenvue.org
ou au 450-463-4610



Activités des organismes

L'Afeas Granby vous invite à la conférence de **Francine Ruest-Jutras**, ex-mairesse de Drummondville le mardi, **12 septembre 2017 à 19 h** au **Centre d'interprétation de la nature du Lac Boivin** situé au 700, rue Drummond, Granby. Activité gratuite.
Réservation : **450 956-0597** ou celine_duval@videotron.ca

Université du Troisième Âge – Antenne de Granby vous présente :



L'Association générale des étudiantes et des étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de Granby (AGÉAUTAG) présente :

EN COLLABORATION AVEC



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Kim Thúy et son parcours littéraire

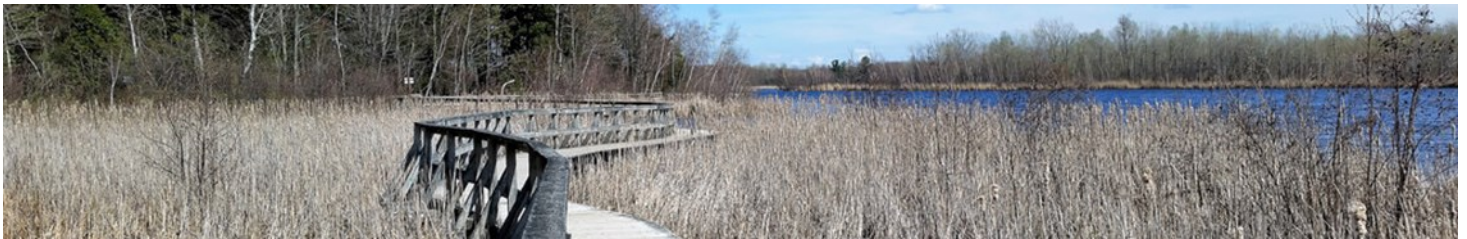


Mardi 29 août 2017 à 19 h au Palace de Granby
135, rue Principale - (450) 375-2262
ADMISSION GÉNÉRALE (pas de siège réservé)

Billets au coût de 5 \$ au **PALACE**
et chez **BUROPRO CITATION**
aux Galeries de Granby
(Frais de réservation 50¢
par téléphone 1-800-387-2262 ou
internet : www.palacedegranby.com)

**Une séance de signature
suivra la conférence**
Bienvenue à toute la population





Partenaires

Fier partenaire de votre événement!



PIERRE BRETON
DÉPUTÉ DE SHEFFORD

Liberal.ca 450 378.3221
Pierre.Breton@parl.gc.ca



FRANÇOIS BONNARDEL
Député de Granby

Leader parlementaire
et porte-parole du deuxième groupe d'opposition
en matière de finances et pour la région de l'Estrie

« Je suis là pour vous! »

T 450 372-9152
E fbonnardel-granby@assnat.qc.ca
www.francoisbonnardel.ca



398, rue Principale, bureau 4, Granby (Québec) J2G 2W6

Service Mécanique GT
Mécanique générale

- Antirouille
- Alignement
- Pneus

890, Dufferin, Granby (Qc) J2H 0T8
servicemecaniquegt@videotron.ca
450.777.3533



Martin Grégoire, Propriétaire

ASX ATELIER SERVICE XPERT **Service Remorque GT**

Location de remorque: **Plate-forme • Dompeur • Fermé**

450.360.0585




LE BUREAU SERA FERMÉ DU 8 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2017 INCLUS

Heures d'ouverture du bureau :

Lundi au Jeudi de 8h30-12h00 et 13h00-16h30 - **Fermé le vendredi**

Merci d'appeler avant de nous visiter pour vous assurer de notre présence!

(450) 777-0270

170, rue Saint-Antoine Nord, bureau 106, Granby Qc J2G 5G8

Centre communautaire Saint-Benoît
170, rue Saint-Antoine Nord - Bureau 106
Granby, Qc. J2G 5G8

Téléphone : 450 777-0270
Télécopieur : 450 777-6645
Courriel : direction@dynamiquehandicape.ca



**DYNAMIQUE
DES HANDICAPÉS
DE GRANBY ET RÉGION**

« L'égalité des chances
c'est le droit de ne pas
dépendre exclusivement de la
chance ou de la malchance »



Suivez-nous sur Facebook :
[www.facebook.com/
laDynamique](http://www.facebook.com/laDynamique)

Avantages à devenir membre ou renouveler à la DHGR

1. Donner l'importance à la défense des personnes handicapées.
2. Avoir le droit de vote lors des assemblées générales.
3. Recevoir le journal « Le Billet » 3 fois par année.
4. Recevoir l'infolettre « Les Dépêches ».
5. Participer aux activités de l'organisme.
6. Participer aux divers comités de l'organisme.

DEVENEZ MEMBRE DE LA DHGR

Coût d'adhésion : 10 \$ par année

- Membre actif : toute personne ayant une limitation fonctionnelle et/ou personne ressource
- Membre soutien : toute personne qui veut soutenir et/ou s'impliquer à notre cause
- Membre organisme : toute association qui veut soutenir et/ou s'impliquer à notre cause
- Je désire simplement faire un don à la DHGR
(Reçu de charité émis pour un montant excédant 10.00 \$)

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

ORGANISME
APPUYÉ PAR

Granby